

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 124-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.596

Déposée le: 11.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)
Rappa (Burgdorf, PBD)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1013/2018 du 19 septembre 2018
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Indemnités versées à CarPostal Suisse SA: restitution du trop-perçu

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place immédiatement toutes les mesures nécessaires pour obtenir la restitution de l'intégralité du montant des indemnités cantonales et communales qui auraient été indûment perçues par CarPostal Suisse SA ou par son prédécesseur juridique.

Développement :

D'après la conférence de presse du conseil d'administration de CarPostal Suisse SA du 11 juin 2018, des manipulations comptables auraient permis à CarPostal Suisse SA ou à son prédécesseur juridique de demander des indemnités trop élevées pour ses prestations depuis le début des années 2000. Il faut réclamer la restitution des indemnités qui ont été versées en trop par le canton et les communes pour les prestations de transport public.

Réponse du Conseil-exécutif

Depuis la révélation du comportement illicite de CarPostal, la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) entretient des contacts étroits avec l'Office fédéral des transports (OFT). Début avril 2018, l'OFT a informé les membres de la CTP des enquêtes menées. Le président du conseil d'administration de la Poste Urs Schwaller, ainsi que le directeur ad interim de CarPostal Suisse SA Thomas Baur étaient à disposition pour un dialogue direct avec la Conférence.

La société CarPostal se montre coopérative. Elle a assuré le remboursement intégral des indemnités perçues en trop et signé une déclaration de renonciation à invoquer l'exception de prescription.

Le contrôle de plausibilité des remboursements pour chaque offre commandée sera examiné par un groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons, dont le canton de Berne. Les travaux du groupe devraient s'achever dans le courant du deuxième semestre 2018 et déboucher sur les remboursements.

Le Conseil-exécutif a donc pris toutes les mesures nécessaires pour obtenir la restitution des indemnités qui ont été versées en trop par le canton et les communes.

Destinataire

- Grand Conseil